

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 142

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 18

A l'alinéa 15, substituer aux mots :

« et à l'article 1822, »,

les mots :

« , à l'article 1822 et à l'intitulé du II de la section I du chapitre II du titre premier de la deuxième partie du livre premier, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.